



Trèbes.

N° 91/2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
ID : 011-211103973-20250528-91_25-AR

S L O W

FOLIO 186

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
MODIFICATIF
PORTANT CHANGEMENT DE VÉHICULE
SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN TAXI N° 6
SARL GIL TAXI**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 1977, approuvée le 21 novembre 1977 fixant le droit de stationnement des taxis sur le territoire de la commune de TRÈBES ;

VU L'arrêté municipal du 23 mars 1998 réglementant la circulation et le stationnement des taxis ;

VU l'arrêté municipal n° 239/2021 en date du 23 décembre 2021 portant autorisation de stationnement d'un taxi, ADS n° 6, à M. GIL Jean-Louis ;

VU la cession à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n° 6 détenue par M. HURLAULT Alain « TAXI HURLAULTI » au profit de M. GIL Jean-Louis « SARL GIL TAXI », en date du 3 mars 2020,

CONSIDÉRANT la demande de M. GIL Jean-Louis en date du 26 mai 2025, en vue de modifier l'immatriculation du véhicule sur l'ADS n°6 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, du fait de l'acquisition d'un nouveau véhicule taxi, de transférer la licence d'exploitation de M. GIL Jean-Louis sur ledit véhicule ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1er de l'arrêté municipal n° 239/2021 du 23 décembre 2021, autorisant M. GIL Jean-Louis « SARL GIL TAXI » à exercer sa profession de taxi à TRÈBES, est modifié comme suit :

- **À compter du 27 mai 2025, la licence d'exploitation, de M. GIL Jean-Louis est transférée sur son nouveau véhicule taxi, immatriculé FY-214-NT, marque CITROEN C5 AIRCROSS, genre VP, type M10CTRVP1195247.**

ARTICLE 2 : La présente autorisation de stationnement porte le n°6.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 011-211103973-20250528-91_25-AR

SLO

FOLIO 187

de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Le Maire de la commune de TRÈBES, toutes personnes habilitées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Narbonne,
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de TRÈBES,
- M. GIL Jean-Louis.

Trèbes, le 28 mai 2025

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES





5 Rue des Lauriers - 11800 BARBAIRA
☎ 06.25.80.28.81 - ✉ courrier@giltaxi-trebes.fr
SARL au capital de 5000€ - N° Siret : 830 064 267 00016
RCS Carcassonne 830 064 267 - APE 4932Z

Mairie de Trèbes
Place de la république
11800 Trèbes

Barbaira le 26 mai 2025

Monsieur, le maire

Par la présente je vous fais part du changement de véhicule sur la licence de taxi numéro 6
A la place de la 2008 Peugeot immatriculé FH-836-XP j'ai acquis en renouvellement
un CITROEN C5 immatriculé FYY-214-NT qui sera opérationnel le 28/04/2025

Merci de faire le changement au dossier

En vous souhaitant une bonne réception

Mr Gil Jean louis
Gérant de SARL Gil taxi

PJ : copie de la carte grise,

SARL Gil TAXI
5 Rue des Lauriers - 11800 BARBAIRA
☎ 06.25.80.28.81 - ✉ courrier@giltaxi-trebes.fr
SARL au capital de 5000€ - N° Siret : 830 064 267 00016
RCS Carcassonne 830 064 267 - APE 4932Z

N° Immatriculation Date de 1^{ère} immatriculation
A. FY-214-NT B. 14/04/2021

CRFRAFY214NT4VR7ACYHZSML02543952104142VP<<<<
CI<<CITROEN<<<<<<C5<AIRCROSS<<2025C0727726